

## Avant-propos

# « Quelles puissances publiques pour demain ? »

## Séminaire AAIM du 29 mai 2013

Par Gustave DEFRANCE\* et André-Claude LACOSTE\*\*

Dans le cadre de ses activités, l'Amicale des Ingénieurs des Mines réunit régulièrement des groupes de travail qui permettent à ses membres exerçant des responsabilités dans la fonction publique ou dans le secteur économique, d'étudier des problématiques d'actualité ou des questions de fond.

En juin 1998, a été créé un groupe traitant des missions des puissances publiques en termes d'efficacité, de contrôle et de régulation. Ce groupe se réunit une fois par mois, la participation moyenne étant de 34 personnes.

Les thèmes abordés au cours des réunions organisées en 2011 et 2012 ont été les suivants :

- ✓ Secret industriel, secret défense et transparence de l'information,
- ✓ Les réseaux électriques intelligents,
- ✓ Éthique et normalisation,
- ✓ La gestion des risques dans le domaine de la santé,
- ✓ Puissances publiques et conflits d'intérêts,
- ✓ La responsabilité sociale et environnementale des entreprises,
- ✓ Risques naturels et risques technologiques après Fukushima,
- ✓ Application du principe de précaution (à la téléphonie mobile, à la grippe, aux nanomatériaux, aux nuages de cendres volcaniques...),
- ✓ Les réseaux de transport et le transport de matières dangereuses,
- ✓ Biodiversité et développement industriel.

Ces réunions donnent lieu systématiquement à la rédaction d'une note de 2 à 3 pages (des notes qui ont été envoyées aux participants à ces différents séminaires).

Par ailleurs, six séminaires ont été organisés, en 1999, 2001, 2003, 2005, 2007 et 2010, qui ont rassemblé chacun de 120 à 150 participants appartenant à différents corps de fonctionnaires.

Douze groupes de travail (6 le matin et 6 l'après-midi) se sont réunis dans le cadre du séminaire du 29 mai 2013. Il était proposé à chaque groupe de choisir un ou plusieurs thèmes de réflexion dans la liste ci-après :

- ✓ La perception du risque est très subjective et elle varie certainement dans le temps et dans l'espace ;

cela légitime-t-il l'idée d'une sûreté ou d'une sécurité à deux vitesses dans le nucléaire, la chimie ou dans d'autres domaines ?

- ✓ L'importance de la catastrophe de Fukushima peut conduire, dans le cadre d'une vision prospective, à souhaiter une gouvernance mondiale de la sûreté nucléaire. Est-ce autre chose qu'une utopie ? La même question se pose-t-elle en ce qui concerne d'autres types de risque ?
- ✓ Comment les pouvoirs publics peuvent-ils faire face à l'émergence de plus en plus fréquente de nouvelles situations de risque très controversées mêlant certitudes et incertitudes scientifiques, hypothèses, modèles et calculs économiques, références éthiques, considérations politiques, enjeux financiers et exigences sociales ?
- ✓ Une transparence portant sur une approche purement réglementaire et normative de la gestion des risques s'appuyant sur une expertise opaque du type « boîte noire » n'est pas suffisante. Que faut-il faire dès lors ?
- ✓ Y-a-t-il une spécificité française en matière de gestion du risque dans le domaine de la santé ? Trois éléments semblent conduire à y apporter une réponse positive : une forte solvabilité permise par la protection sociale, mais aussi une organisation très centralisée et une faible culture du risque.
- ✓ La définition des priorités en matière de santé s'avère très difficile : doit-elle être le domaine réservé des professionnels de la santé ou peut-elle résulter d'une prise de conscience de la part du public que relayerait le Parlement ? Le secteur de la santé peut-il s'inspirer davantage de ce qui est pratiqué en matière de risques technologiques et de risques naturels ? La judiciarisation de notre société est-elle un obstacle infranchissable pour la définition des priorités et des objectifs ?
- ✓ L'État, l'administration de l'État, c'est-à-dire les puissances publiques peuvent prétendre définir l'intérêt général, « cela va de soi ». Mais en définitive, c'est bien le Parlement (le pouvoir législatif) qui a la

pleine légitimité. L'intérêt général est-il l'intérêt de la majorité ?

- ✓ Comment fabrique-t-on de l'indépendance de jugement ? La formation, la gestion des carrières peuvent être des moyens pour ce faire ? En existe-t-il d'autres ? Et si oui, lesquels ?
- ✓ La collégialité dans la prise de décision est-elle une des solutions en matière de prévention des conflits d'intérêts ? Les recrutements, au niveau de l'État, par des jurys, sont-ils plus pertinents que ceux réalisés dans le privé au moyen d'entretiens individuels ? Il est fait état de conflits d'intérêts au sein de certaines instances de déontologie. Les autorités administratives indépendantes (AAI) permettent-elles de mieux gérer la prévention de ces conflits ?
- ✓ En matière de normalisation, de véritables problèmes d'éthique peuvent exister. La loyauté des personnes intervenant dans le processus de normalisation peut faire l'objet d'interrogations : une loyauté envers qui ? La Nation, le monde, des intérêts particuliers ?
- ✓ La problématique de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) illustre la difficulté rencontrée par nos sociétés et tous les acteurs pour conjuguer long terme et court terme. Les thèmes du développement durable, du réchauffement climatique et tous ceux développés dans la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale appellent à une évolution des mentalités. Les directions de l'éthique ou du développement durable créées dans beaucoup de grandes entreprises contribuent-elles à faire évoluer ces mentalités (ou ne sont-elles pas révélatrices d'une certaine schizophrénie) ?
- ✓ Les entreprises doivent articuler des règles du type de celles instaurées par la directive européenne Reach (sur les produits chimiques) avec la nécessité de protéger leurs secrets industriels. Faut-il souhaiter la création d'un droit au secret des affaires protégeant les informations sensibles ou, au minimum, prévoir la possibilité d'opposer un « confidentiel entreprise » ?

✓ En France, le développement de l'électricité s'est fait dans un cadre pyramidal, avec une importance notable accordée à l'approche économique. Les données d'aujourd'hui obligent à sortir de ce cadre, car l'on constate que « la toute puissance conduit à l'intolérance ». Quelle volonté politique pourrait permettre de pratiquer une nouvelle modélisation tarifaire, quand l'ensemble du logement social chauffé à l'électricité serait *de facto* pris en otage ?

✓ Les outils de planification de l'espace en matière de logistique n'existent pas, même pour une agglomération comme celle de Paris. Ne serait-il pas très utile de disposer d'une instance permettant de bâtir la cohérence, de construire une vision globale du développement durable ? Une proposition de cette nature est-elle acceptable dans une économie libéralisée ? Les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPRI) ne pourraient-ils pas constituer une ébauche pour ce type d'instances ?

✓ Nous sommes pris dans un ensemble de relations entre espèces/populations/individus/gènes qui conduit à une biodiversité en constante évolution, avec des crises fréquentes à l'échelle géologique, mais aussi avec des phases de rattrapage, de récupération. Que signifie la lutte contre l'érosion de la biodiversité ? Quels contenus peut-on (ou devrait-on) lui donner ?

La publication dans les *Annales des mines* des actes de ce séminaire nous semble justifiée par l'intérêt que présentent les réflexions de responsables impliqués quotidiennement dans la maîtrise des risques. Ces actes sont constitués de notes de synthèse relatives aux débats qui se sont déroulés au sein de douze groupes de travail. Nous avons choisi de conserver à ces notes la forme personnelle que leur ont donnée leurs auteurs.

### Notes

\* Ingénieur général des Mines honoraire.

\*\* Ingénieur général des Mines honoraire.